



**COMMUNIQUE OFFICIEL SAISON SPORTIVE 2020/2021  
MUTATIONS-DEMISSION-PRETS-TRANSFERT**

Suite à la réunion du bureau fédéral du 24/08/2020

les périodes de Démissions et de Mutations pour la Saison sportive 2020-2021 sont fixées comme suit :

**- MUTATION NORMALE :**

a)- Période de démission : 11/10/2020 au 31/12/2020.

b)- Période de mutation : 11/10/2020 au 31/12/2020

\* la période de mutation peut être modifiée par décision du bureau fédéral de la FTVB.

**- MUTATION DES JOUEURS DE PLUS DE 30 ANS:**

a)-Période de démission : 11/10/2020 au 31/12/2020.

b)-Période de mutation : 11/10/2020 au 31/12/2020.

\* la période de mutation peut être modifiée par décision du bureau fédéral de la FTVB.

**- PRETS :**

La période du dépôt des dossiers de Prêts pour toutes les catégories des joueurs/joueuses pour la saison 2020/2021 s'étend du 11/10/2020 au 31/12/2020.

**-TRANSFERT DES JOUEURS ETRANGERS:**

Le transfert des joueurs étrangers en Tunisie doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur de la F.I.V.B et de la F.T.V.B.

La période du transfert des joueurs étrangers s'étend du 11/10/2020 au 31/01/2021 .

**-LISTE DES JOUEURS OU JOUEUSES RETENUS:**

Chaque club doit faire parvenir à la F.T.V.B. au plus tard 45 jours après le début officiel des compétitions une liste des 18 joueurs seniors garçons, 18 joueuses seniors filles, 18 joueurs juniors garçons et 18 joueuses juniors filles retenus pour la saison en cours.

Les joueurs et joueuses non retenus sur la liste de 18, sont considérés comme des joueurs et joueuses libre.

Exceptionnellement pour cette saison 2020/2021 le bureau fédéral a accordé une 3 mutation pour les joueurs hors listes.

Tout club qui n'envoie pas la liste des 18 dans les délais, les joueurs non signataires sont libres de tout engagement .

**-MUTATION DES JOUEURS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES:**

a)-Période de démission : La date limite de démission pour la saison 2020/2021 est fixée au 31/11/2020.

b)-Période de mutation: la date limite pour le dépôt du dossier de mutation est fixée au 31/12/2020.

**- MUTATION DES MILITAIRES:**

a)-Période de démission: la date limite de démission est fixée pour la saison 2020/2021 est fixée au 31/12/2020.

b)- Période de mutation : la date limite pour le dépôt des dossiers de mutation est fixée au 31/12/2020.

**- REMARQUES IMPORTANTES :**

- Tous les imprimés et documents relatifs à toute sorte de transfert des joueurs/joueuses (avis de démission, dossier de mutation, dossier de prêt doivent être déposés conformément aux dispositions des règlements en vigueur exceptionnellement pour cette année remis au bureau d'ordre de la fédération Tunisienne et le cachet de la décharge fait foi.

